



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Condition de travail et revalorisation des AESH

Question écrite n° 36652

#### Texte de la question

Mme Séverine Gipson attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les conditions de travail des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) et la revalorisation de leur carrière. Les AESH sont des personnels indispensables aux élèves en situation de handicap, afin que ces derniers puissent obtenir une éducation et une scolarisation en présence de camarades et au sein des établissements scolaires. La présence des AESH, qui était une aide individualisée, est aujourd'hui une aide mutualisée, suite au manque de personnels formés et au peu d'attractivité de ce métier de cœur. Accompagner 3 élèves ne permet pas d'avoir un accompagnement optimal de chacun d'entre eux. Pourtant le manque de professionnels AESH amène à cette situation dans certaines classes. De plus, ces professionnels de l'accompagnement sont soumis à la gestion comptable de leurs heures et au manque de personnels, sous contrat de travail à durée déterminée, alors qu'il existe un manque certain de ces accompagnants. La mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) à la rentrée 2020 aurait causé la dégradation de leurs conditions de travail, en multipliant les déplacements entre plusieurs établissements, créant des emplois du temps difficiles et empêchant de compléter des revenus par une seconde activité. La présence de ces personnels est pourtant primordiale pour l'éducation des enfants en situation de handicap, mais aussi pour leur inclusion. Elle permet à ces enfants de poursuivre une scolarisation et, sur le long terme, d'être en capacité de poursuivre des études supérieures et d'être inclus dans la société par le travail. Elle l'interroge sur les options envisagées pour revaloriser les carrières des personnels AESH et augmenter et pérenniser ces emplois par des contrats de travail à durée indéterminée, afin de garantir un accompagnement de qualité aux élèves pour qui ces professionnels sont synonymes d'inclusion et de réussite scolaire.

#### Données clés

**Auteur :** [Mme Séverine Gipson](#)

**Circonscription :** Eure (1<sup>re</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 36652

**Rubrique :** Personnes handicapées

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale et jeunesse](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [23 février 2021](#), page 1597

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)